



Soulte maison désaccord

Par irispourpre

Bonjour,

J'ai acquis un terrain seul en 2013 mars, marié en juin 2013, sous contrat de mariage séparation de biens.

Nous avons fait construire une maison en commun.

Passage au JAF en janvier 2021, le juge m'a attribué le logement puisqu'il s'agit d'un bien propre.

J'ai quand même décidé de donner une part à monsieur, monsieur veut 50000?, le notaire à expliquer qu'ils devaient faire estimer la maison etc etc

Le verdict est tombé à 25 000? J'ai donc accepté mais lui a refusé.

Il veut 50 000? Non négociable, quel va être la suite, son objectif du coup récupérer 50K me faire vendre la maison.

Est-ce que c'est un juge qui va prendre la décision finale? Puis je dire ok c'est 25 ou rien? Peut-il grâce à son avocat espérer plus?

Merci pour votre aide.
cordialement